



## Recommandation de sécurité No. 158

<b>Date de la publication</b>	24.02.2021
<b>No. reg. du rapport final</b>	2020123101
<b>Déficit de sécurité</b>	<p>Le 31 décembre 2020, à 16 h 43, un train voyageurs s'est arrêté à l'arrêt Belp Steinbach. Il devait s'atteler à la rame stationnée en voie 2 de la gare de Belp.</p> <p>À partir de Belp Steinbach, le mécanicien de locomotive a fait circuler le train voyageurs à 40 km/h. Environ 230 m avant la rame stationnée, il a activé le freinage avec le frein électrodynamique. L'efficacité de freinage étant insuffisante, le mécanicien de locomotive a activé un freinage d'urgence environ 160 m avant la rame stationnée. Cependant, l'efficacité de freinage est restée insuffisante et le train voyageurs est entré en collision à une vitesse de 23 km/h avec la rame stationnée.</p> <p>Les résultats provisoires des enquêtes permettent de conclure que les rames automotrices de type RABe 515 n'atteignent pas à chaque fois la performance de freinage déterminée lors de leur homologation. Il n'est donc pas garanti que, par exemple dans le cas d'un freinage d'urgence déclenché par le système d'arrêt automatique des trains, le train s'arrête toujours avant le point dangereux.</p>
<b>Recommandation de sécurité</b>	<p>Le SESE recommande à l'Office fédéral des transports (OFT) de demander aux exploitants des rames automotrices de type RABe 515 de vérifier la performance de freinage et de la corriger de manière à ce que les rames automotrices puissent atteindre dans toutes les situations d'exploitation les valeurs de performance de freinage homologuées ou de prendre d'autres mesures permettant d'assurer l'arrêt à temps.</p>
<b>Destinataire</b>	Bundesamt für Verkehr
<b>Etat de l'implémentation</b>	<p>L'OFT a envoyé un courrier au BLS et au constructeur des véhicules, l'entreprise Stadler, afin d'obtenir une évaluation des risques et des mesures introduites et encore prévues pour assurer une exploitation sûre de tous les véhicules potentiellement concernés en Suisse.</p> <p>Du point de vue de l'OFT, les mesures d'urgence convenues avec le BLS et le fabricant jusqu'au jeudi 11 mars 2021 inclus permettent de garantir la sécurité de l'exploitation ferroviaire. La recommandation de sécurité 158 est ainsi considérée comme mise en œuvre.</p> <p>Outre l'alerte de sécurité enregistrée par l'USST dans le SIS ERA, l'OFT a informé les autorités de sécurité en Allemagne et en Autriche, car des véhicules potentiellement concernés sont en circulation dans ces pays.</p>
<b>Rapport final concernant la recommandation de sécurité</b>	<p><u>Vorbericht</u> <u>Zwischenbericht</u></p>

## Schlussbericht